



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 JUILLET 2017**

**1. Approbation du PADD**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 14 mars 2016, le Conseil Municipal a prescrit la mise en révision du PLU approuvé par délibération du 01 décembre 2003.

Conformément à l'article L 153-12 du code de l'urbanisme, le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD et a accepté à l'unanimité, le PADD annexé à la présente délibération.

**2. Approbation du règlement du PLU**

AJOURNE

**3. Divers**

Démission d'un Conseiller Municipal.

La séance est levée à 21 h 05.